

le petit point NATURA 2000 de l'Aubrac Lozérien ...

Pelouses, PRAIRIES & Cie

n°2

SOMMAIRE

Janvier 2015

- p. 2 et 3 : Des réservoirs de biodiversité
- p. 4 : Une valeur oubliée
- p. 5 et 6 : Agriculture et nature
- p. 7 : Le rat taupier
- p. 8 et 9 : Quel avenir pour la bouse ?
- p. 10 et 11 : PAEc, MAEc, ... on s'y perd !
- p. 12 : Les nouvelles du site



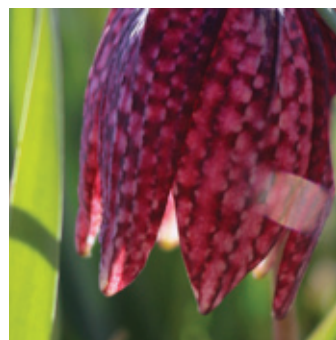
Les prairies
représentent
 $\frac{1}{4}$ du territoire
européen.



Les prairies sont considérées comme importantes sur le plan à la fois économique, environnemental et culturel, et font donc l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics nationaux et européens depuis plusieurs années.



En 30 ans, la surface des prairies a pourtant diminué de 30 % en France, surtout du fait de l'urbanisation.



La Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, en tant qu'opérateur du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac », édite cette plaquette afin d'informer les habitants et usagers du territoire sur ces habitats naturels et l'intérêt de les préserver.

SUR L'AUBRAC...



L'agriculture a fortement marqué le paysage de l'Aubrac. Les larges espaces ouverts, entrecoupés par des murets de pierres sèches, sont issus d'un long passé d'élevage depuis les moines défricheurs du Moyen-Age jusqu'à aujourd'hui.

Malgré l'apparente monotonie des paysages du plateau, celui-ci présente une grande diversité de milieux prairiaux, une diversité qui se retrouve au sein même des parcelles : des pelouses fleuries pâturées où se côtoient violettes cistres et autres potentilles, des prairies fauchées qui se couvrent au printemps de narcisses, ou encore des prairies humides variées à juncs et canches.



Sur l'Aubrac, les exploitations agricoles sont caractérisées par l'importance des prairies permanentes, c'est-à-dire ni labourées ni ensemencées. L'agriculture, et notamment l'élevage d'herbivores, assure le maintien et l'entretien de ces prairies et donc occupe une place prépondérante pour la préservation de la biodiversité.

Cependant, les prairies permanentes diminuent ces dernières années en Lozère, comme dans toute la France, du fait principalement de leur retournement et de leur transformation en prairies temporaires ou en cultures.

Et pourtant, ce sont ces paysages de larges étendues fleuries qui font l'Aubrac et qui attirent chaque année bon nombre de visiteurs...

L'objectif du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » est notamment de préserver ces paysages et cette biodiversité qui constituent le terroir de l'Aubrac, en valorisant le pâturage extensif.

En effet, que ce soit de manière directe ou indirecte, il n'est plus à prouver que l'élevage extensif traditionnel de notre territoire favorise une mosaïque d'habitats naturels variés, et ainsi l'installation de nombreuses espèces végétales et animales (insectes, micro-mammifères, oiseaux...).

Mais lorsque la pression pastorale est trop faible ou trop forte, on assiste à l'installation de landes puis de forêts, ou au contraire à la banalisation des prairies et la diminution de leur biodiversité. Cette banalisation se rencontre également lorsque la fertilisation (notamment azotée) est trop élevée.

Un site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » dénombre 17 habitats d'intérêt communautaire avec des zones humides remarquables (tourbières, prairies humides) mais également d'autres habitats agro-pastoraux comme les pelouses à nards et les prairies naturelles de fauche.

Les « pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central », dominées par le Nard raide ou « poil de bouc », couvrent les estives et montagnes du territoire et représentent plus de 50 % du site.



Nard raide
(*Nardus stricta*)

des réservoirs de biodiversité

Les prairies sont riches en espèces floristiques, mais aussi en espèces animales.

En effet, qu'elles soient sèches ou humides, elles sont d'abord le lieu de vie ou de refuges de nombreux animaux (batraciens, reptiles, micro-mammifères...), le lieu d'alimentation de certains (cervidés, rapaces, chauves-souris), et enfin le lieu de reproduction d'autres (alouettes, vanneaux, ...).

Ces milieux ouverts, entretenus par l'élevage, sont plus riches que des milieux plus fermés comme les forêts. Cependant, c'est la mosaïque de milieux différents qui fait la richesse écologique de l'Aubrac (prairies, zones humides, forêts...) et qui doit être préservée.



photos : Anémones pulsatilles/ azurés posés sur une renouée bistorte/
vanneau huppé



La biodiversité est la diversité du vivant, produit de plus de 3 milliards d'années d'évolution.

Cette diversité se retrouve à différentes échelles: au niveau des milieux de vie ou écosystèmes, au niveau des espèces, et au niveau des gènes au sein de chaque espèce.

Et nous sommes encore loin de connaître toute la biodiversité de la planète...

Cette biodiversité exceptionnelle du plateau est reconnue depuis longtemps, et se retrouve aujourd'hui mise en valeur dans de nombreux programmes.

En effet, outre la création du site Natura 2000, un Parc Naturel Régional est aujourd'hui en cours de création sur l'Aubrac, à cheval sur les trois départements limitrophes de la Lozère, du Cantal et de l'Aveyron. Après des mois de concertation et de diagnostic du territoire, le Syndicat mixte de préfiguration a été créé en novembre et pourra prochainement définir les grandes lignes de la Charte du Parc.

Mais ce n'est pas tout : la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) du Languedoc-Roussillon présente 13 sites d'intérêt régional sur l'Aubrac Lozérien, et le Conseil Général de Lozère réfléchit actuellement à la création d'Espaces Naturels Sensibles sur le département et à trois sites sur notre territoire.

Anthriscus sauvage (*Anthriscetum sylvestris*)

Ces dernières années, certaines prairies de l'Aubrac se couvrent de blanc au printemps, et cela ne vous a pas échappé....une couleur non pas due à la floraison des emblématiques narcisses, mais au développement important d'une ombellifère, l'anthriscus sauvage, couramment appelée « trompe ».

Cette espèce, habituellement rencontrée dans les ourlets de bords de forêts ou de chemins aux sols épais et riches en nitrates, a peu à peu envahi les prairies de fauche les plus amendées.

Très haute, elle empêche les autres espèces végétales de se développer, et produit un foin peu diversifié, difficile à sécher, mais surtout boudé par le bétail du fait de l'appétence médiocre de l'anthriscus.

La maîtrise de cet envahissement passe d'abord par une diminution de la fertilisation organique, une fauche plus précoce (avant la formation des graines) avec exportation des produits de coupes, et par une réduction du temps de repousse du regain.



LES PRAIRIES, une valeur oubliée...

En plus d'être des réservoirs de biodiversité, les prairies bien gérées sont essentielles à l'équilibre écologique des territoires, notamment pour leurs fonctions de filtres naturels des eaux, de limitation de l'érosion, ou encore de puits de carbone.

En effet, on parle plus souvent des forêts comme stock de carbones et pourtant, la photosynthèse des plantes permet aux prairies de piéger le CO2 atmosphérique dans le sol et ainsi participer à la limitation de l'effet de serre. Un carbone qui sera libéré si la prairie est labourée...

Sous nos climats, un hectare de prairies peut stocker en moyenne 500 kg de Carbone par an !

Sans oublier l'importance de ces prairies et de leur biodiversité pour notre alimentation, nos activités ou même notre santé...



Le cas particulier des prairies humides

Quand on parle des zones humides, les agriculteurs pensent souvent «mauvais foin», «danger pour le bétail» ou « zones difficilement mécanisables». **Mais ces zones moins productives sont elles si inutiles pour l'agriculture ?**

En moyenne, les exploitations de l'Aubrac présentent 20% de zones humides, et de nombreuses parcelles traversées par des ruisselets et cours d'eau. L'eau est donc le quotidien des agriculteurs du territoire.



Linaigrettes (Eriophorum sp.)

«Mauvais foin»... cela reste à prouver, car la valeur pastorale des prairies humides a encore été peu étudiée...

Joncs et canches sont moins appétentes que les espèces végétales des prairies sèches pour le bétail, à n'en pas douter, mais sont appréciées des vaches à certaines périodes de la journée et de l'année pour leur équilibre alimentaire.

La période de pâturage sur ces zones plus humides est donc à réfléchir dans la conduite du troupeau afin d'assurer leur utilité dans l'exploitation.

Qu'elles soient pâturées ou fauchées, ces zones humides sont considérées comme de véritables «**assurances-sécheresse**», un atout indispensable à préserver pour assurer une production suffisante de fourrages et une autosuffisance des exploitations à long terme.

Ainsi, le maintien de ces prairies humides et tourbières peut s'avérer rapidement vital pour les exploitations avec la multiplication des sécheresses, conséquence du changement climatique global.



Vous souhaitez mieux connaître la flore de vos prairies de fauche ? La CCAL a créé un «**Guide des prairies de fauche**» en 2013, consultable sur le site internet :

www.nasbinals.fr/natura.

agriculture et nature : un lien à préserver

La préoccupation principale des éleveurs aubracois est souvent la productivité de leurs prairies plus que leur biodiversité, étant donné le besoin en fourrage pour l'alimentation des bêtes pendant l'hiver.

Il est vrai que les rendements des prairies permanentes sont inférieurs à ceux des prairies temporaires ou semées. Cependant, la forte diversité d'une prairie en espèces végétales a bien d'autres avantages à ne pas négliger :

la biodiversité assure la sécurité du calendrier fourrager

Les prairies plus diversifiées en espèces floristiques ont en effet une production plus régulière, permettant aux bêtes de choisir les zones de la parcelle à utiliser en fonction de leur offre fourragère (en quantité et en qualité). Une souplesse à ne pas négliger avec le réchauffement climatique et l'accroissement des périodes de sécheresse sur le territoire...

la biodiversité favorise l'équilibre minéral de l'alimentation du bétail

En effet, plus de biodiversité dans une parcelle fauchée produit un fourrage enrichi en azotes et minéraux, une alimentation plus digeste et saine pour le bétail et assurant leur bonne santé.

la biodiversité améliore la qualité des produits issus de l'agriculture

Le lien entre composition du régime alimentaire des vaches laitières et composition du lait et ses dérivés (fromages,...) n'est plus à démontrer. Cependant, à l'heure où des filières de qualité se répandent sur le plateau (Boeuf Fermier Aubrac, Fleur d'Aubrac, Estivelle,...), on oublie souvent l'intérêt de cette diversité alimentaire pour la santé des veaux élevés sur l'Aubrac et la qualité des produits finis.

Certaines mesures MAEc créées pour le PAEc de l'Aubrac lozérien ont pour objectif la préservation de cette biodiversité prairiale, grâce à une gestion dite « extensive » que ce soit en terme de chargement pastoral ou en terme de fertilisation.

un projet 2014-2015: *Terra rural*

La Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien (CCAL) a souhaité mettre en place en 2014 un projet de valorisation des prairies en répondant à l'appel à projet Terra Rural de la Région Languedoc-Roussillon.

Ce projet a pour objectif de mettre en évidence l'intérêt des zones ouvertes de l'Aubrac, que ce soit pour l'agriculture et la pérennité des ressources fourragères des exploitations, pour la préservation de la ressource en eau et de la valeur piscicole des cours d'eau de tête de bassin versant, ou encore pour la préservation de la biodiversité.

comment allier la durabilité de l'activité agricole et préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ?

Financé à 95% par des fonds départementaux, régionaux et européens, ce projet pluridisciplinaire est mené avec trois partenaires principaux :

- > le COPAGE pour le volet agricole,
- > la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques pour le volet piscicole,
- > la Fédération des chasseurs lozériens pour le volet biodiversité.

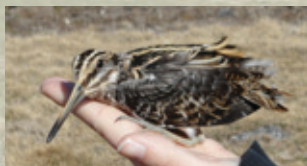


Ce projet consiste d'abord en une étude sur les deux sous-bassins versants de la Chantagues et de la Rimeize, deux cours d'eau à enjeu du territoire, puis permettra la proposition d'actions concrètes.



L'objectif est en effet de mettre en avant les pratiques et actions les plus efficaces et durables à la fois en terme de production de fourrages, de préservation des cours d'eau et d'accueil pour les espèces (en prenant l'exemple des oiseaux comme indicateurs).

parce qu'on oublie souvent l'importance de maintenir et valoriser l'agriculture extensive pour assurer la préservation de la biodiversité et des paysages de l'Aubrac ...





L'importance des corridors

Préserver les prairies n'a que peu d'impact sur la biodiversité si on ne préserve pas aussi les corridors écologiques.

En effet, un corridor écologique relie les populations entre elles, favorisant la dissémination et la migration des espèces, et ainsi la préservation de la biodiversité. C'est pour ces raisons que les stratégies actuelles de conservation de la biodiversité mettent l'accent sur la préservation de ces corridors (Trame Verte et Bleue, mesures agri-environnementales, ...).

Outre les cours d'eau en nombre important sur l'Aubrac, les autres corridors tels que les haies et alignements d'arbres sont très rares sur le haut plateau, et disparaissent peu à peu sur ses marges. En effet, les haies longtemps utilisées par les exploitants en bordure de parcelles pour leur effet brise-vent, leur ombrage en été, et leur source d'alimentation pour le bétail en hiver (branches élaguées des frênes par exemple), sont peu à peu abandonnées.

Et pourtant, en plus de ces intérêts, les haies sont le refuge de nombreuses espèces appelées « auxiliaires des cultures » : les insectes pollinisateurs indispensables à la pérennité des prairies et donc à la durabilité de leur exploitation agricole, mais également une faune prédatrice des parasites du bétail ou d'espèces néfastes comme les campagnols terrestres.

Il ne faut pas oublier l'intérêt de ces arbres et arbustes dans la lutte contre l'érosion et dans la filtration des eaux...

le saviez-vous ?



Plantation de haies faune sauvage avec les élèves des écoles locales

Depuis une dizaine d'années, la Fédération des chasseurs lozériens (FDC48) propose aux propriétaires qui le souhaitent la plantation de haies pour la faune sauvage. En contrepartie, le droit de chasse sur la parcelle devra être cédé à la société de chasse locale ou à la FDC48. Les espèces locales sont bien sûr privilégiées. Sur l'Aubrac, 21 haies ont ainsi pu être plantées soit près de 3 km.

De son côté, la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques et les associations locales AAPPMA travaillent à la plantation de ripisylves (végétation de bords de cours d'eau) avec les propriétaires volontaires.

AVIS de recherche: les chauves-souris

Le document d'objectifs du site Natura 2000, validé en 2012 par le comité de pilotage, prévoit des actions régulières d'amélioration des connaissances du site et de ses espèces.

L'été 2014, la Communauté de communes a donc confié à l'ALEPE (Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement) une étude sur les chauves-souris afin de mieux connaître les espèces présentes sur l'Aubrac.

L'inventaire a consisté en :

- > la prospection des vieux bâtis (églises, granges,...). La CCAL avait mis les habitants à contribution grâce à un avis de recherche dans la presse. Une cinquantaine de bâtiments a été prospecté sur 15 communes.
- > la capture d'individus grâce à la pose de filets dans 4 territoires de chasse suspectés.
- > l'analyse d'ultrasons grâce à la mise en place de détecteurs dans ces territoires de chasse pendant 6 nuits.

Neuf espèces de chiroptères ont été observées ou entendues cet été sur le site, dont 4 sont d'intérêt communautaire : le Grand murin, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et la Barbastelle d'Europe.

Aucune colonie n'a pu être identifiée sur le territoire: toutes ces espèces nichent à des altitudes plus basses, dans les bâtis et arbres creux des boraldes, mais viennent le soir chasser sur le Plateau de l'Aubrac. Là, elles trouvent espaces ouverts, hêtraies, et cours d'eau.



Pose de filets au Pont des nègres - Nasbinals



Capture d'un Murin de Daubenton

L'objectif de la CCAL est aujourd'hui de préserver les territoires de chasse de ces espèces (prairies diversifiées, hêtraies et clairières, zones humides) et des corridors (cours d'eau, haies, lisières, ripisylves) grâce à la mise en place de contrats agricoles et forestiers mais aussi à d'autres actions de sensibilisation, d'entretien ou d'aménagement.

LE RAT TAUPIER

campagnol terrestre



Depuis une quarantaine d'années, les zones herbagères de moyenne montagne sont régulièrement soumises à des pullulations cycliques de campagnols terrestres ou « rats taupiers », avec des impacts pouvant être importants sur l'activité d'élevage. Et l'Aubrac ne déroge pas à la tendance...

Une pullulation de rats taupiers sur une parcelle a des impacts non négligeables sur la prairie et sa flore, mais aussi sur la conservation et la qualité des fourrages (contamination par la terre).



Les conséquences économiques pour les exploitants sont difficilement quantifiables mais bien réels (augmentation des achats d'aliments et de foin principalement).

Les exploitants du territoire utilisent traditionnellement différentes techniques de luttés (piégeage, anticoagulants...). L'utilisation d'appâts chimiques à base d'anticoagulants est encadrée par une réglementation stricte (arrêté préfectoral n°2014196-0013 du 15/07/2014). En-dehors des limites réglementaires, leur usage est interdit en prairie, est inefficace, et peut entraîner des dommages considérables de la faune non-cible.

Il n'existe pas une méthode réellement efficace pour lutter contre le campagnol terrestre, mais un ensemble d'outils complémentaires qui, ensemble, peuvent limiter les pullulations à un niveau acceptable pour les exploitants.

Du fait de dégâts de plus en plus importants sur le nord du département, la FREDON Languedoc-Roussillon (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et la Chambre d'agriculture de la Lozère ont commencé depuis cette année à organiser la mise en place d'un réseau de surveillance à l'échelle locale (arrêté préfectoral du 15 juillet 2014), suite aux résultats encourageants obtenus sur les régions Auvergne et Franche-Comté.

L'objectif: organiser un réseau de surveillance sur le territoire et ainsi une lutte plus efficace sur les parcelles, lorsque la densité des campagnols est encore relativement faible. Au-delà d'un certain seuil d'infestation, la lutte devient rapidement impossible...

Des comptages de campagnols ont donc été réalisés dès septembre 2014 sur 11 cantons de Lozère, notamment sur l'Aubrac.

Ce réseau prévoit également la mise en place de techniques de luttés adaptées, à la fois biologiques et mécaniques, afin de limiter l'utilisation de produits chimiques :

- > adaptation des pratiques agricoles (travail du sol, pâturage sur les prairies de fauche, gestion du couvert herbacé...)
- > piégeage physique du campagnol et de la taupe
- > actions pour favoriser le développement des prédateurs naturels du rongeur (maintien des réseaux de corridors comme les haies, mise en place de perchoirs et niochirs, limitation de la chasse du renard...).



Pour tout renseignement :

Conformément à la réglementation en vigueur, la lutte contre le campagnol terrestre est encadrée par la FREDON-LR :

FREDON LR

Les Garrigues - 8, rue des Cigales

34 990 JUVIGNAC

04 67 75 64 48

fredeclr@wanadoo.fr

www.fredonlr.com

Le site Natura 2000, conscient de l'impact de ces pullulations de rats taupiers sur les pratiques d'élevage, souhaite valoriser ces techniques alternatives. D'ailleurs, l'utilisation de produits chimiques est interdite sur les parcelles contractualisées en Mesures Agri-environnementales (MAE) sur l'Aubrac.

sur...

ZOOM

LES IMPACTS DES ANTIPARASITAIRES

quel avenir pour la bouse ?

Les traitements antiparasitaires sont importants pour les éleveurs afin de garantir la bonne santé de leurs animaux et ainsi limiter leur mortalité.

Cependant, certaines molécules insecticides administrées au bétail (par voie orale ou par application cutanée) pour les protéger de leurs parasites internes et externes causent des impacts sur toute la biodiversité prairiale et ainsi sur la productivité à long terme des prairies.

des impacts à long terme

En restant actives longtemps après le traitement dans les bouses, ces molécules affectent en effet la faune coprophage, ces insectes qui se nourrissent des excréments des vaches permettant ainsi leur dégradation en matière organique nécessaire à la fertilisation du sol et donc à la durabilité des prairies. La limitation de ces insectes impacte évidemment les populations d'espèces insectivores comme les oiseaux, chauves-souris et micro-mammifères, et ainsi toute la chaîne alimentaire...

Ces molécules ont également des impacts toxiques pour de nombreux organismes aquatiques, du fait du lessivage des prairies par les pluies.

Sur tout le territoire français, avec l'utilisation importante de l'ivermectine, on observe la non-dégradation des bouses dans les pâturages qui s'accumulent et restent de 6 à 9 mois (au lieu de 2 mois maximum), avec les zones de refus et les risques sanitaires évidents que cela peut entraîner.

et une vache produit en moyenne 12 bouses par jour !



Oreillard roux



Bécassine des marais

Le sol: un bien commun

Les habitants du sol creusent, découpent, digèrent, transforment la matière, chacun en fonction de leurs compétences, et participent ainsi à l'accumulation de la matière organique indispensable à l'agriculture.

Des insectes, vers, champignons, bactéries, mammifères constituent le sol, mais sont encore peu connus.

Et ce n'est pas tout : le sol participe aussi à la préservation de la qualité de l'eau, à la réduction des inondations, à la pollinisation de nombreuses espèces végétales (les insectes pollinisateurs ayant souvent une phase larvaire dans le sol), à la régulation des pathogènes sans oublier son rôle primordial dans les grands cycles biogéochimiques (séquestration du carbone, fixation de l'azote...).

Les scientifiques estiment que la valeur économique allouée aux activités de recyclage du sol est de 500 milliards d'euros.

peut-on changer nos habitudes ?

Un constat est fait sur tout le territoire français : nous déparasitons trop, et nous ne ciblons pas assez.

En effet, il est plus souvent facile de déparasiter l'ensemble du troupeau de façon systématique, avec des molécules généralistes comme l'ivermectine. Mais ces traitements, en plus de leur impact sur la faune non ciblée, sont souvent très chers.

Pour éviter ces dépenses inutiles, certains vétérinaires sensibilisent les éleveurs à l'utilisation de produits plus ciblés et plus adaptés grâce à une analyse des bouses du troupeau afin de connaître les parasites réellement présents.

Contrairement aux idées reçues, ces traitements ciblés et moins chers ne sont pas moins efficaces.

Pour traiter contre les ectoparasites par exemple, des traitements comme Butox, Ectotrine ou Versatine sont, lorsqu'ils sont combinés, encore plus efficaces que l'ivermectine qui n'agit pas sur tous les types de poux (uniquement les poux piqueurs). Concernant la lutte d'endoparasites tels que les strongles, parasites bien connus de nos zones humides, les produits comme Panacur, Synanthic ou Iména auront la même efficacité que l'ivermectine, en restant largement moins chers.



le saviez-vous ?

Il y a 200 ans, les colons sont arrivés en Australie avec leurs moutons et vaches. Mais les bousiers australiens, habitués aux excréments des kangourous, n'ont pas du tout apprécié les bouses des bovins anglo-saxons.

Dans les années 60, lorsque l'île comptait plus de 30 millions de vaches, l'accumulation de leurs bouses, non dégradées par les insectes coprophages, posèrent un problème majeur: plus d'un million d'hectares du territoire disparurent alors sous les bouses !

Une seule solution est alors trouvée : importer des bousiers européens. Mais cette action à un coût, et les éleveurs australiens ont du dépenser pour cette histoire 1 dollar par tête de bétail et par an, pendant 15 ans !

pour aller plus loin...

Le mode et la période d'administration des traitements peuvent aussi diminuer largement les impacts de ces anti-parasitaires sur le système prairial :

- > privilégier les traitements d'août à février (en-dehors du pic d'activité maximale des insectes) ;
- > privilégier un traitement automnal, à l'entrée dans les bâtiments plutôt qu'au départ à l'estive ;
- > garder quelques jours les bêtes dans des petites surfaces après le traitement avant de les monter en estives, en essayant d'éviter le traitement de tout le troupeau en même temps.



PAE
MAEt PAEC
MAEC
diagnostics

Natura
2000

...on s'y perd !

Depuis 3 ans...

PAE Projet agri-environnemental

Pendant 3 ans, la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien (CCAL) a animé le PAE sur le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » : tout exploitant ayant au moins une parcelle dans ce site pouvait contractualiser une MAEt (Mesure Agri-Environnementale territorialisée).

En animant ce PAE, la CCAL souhaitait valoriser la gestion extensive du territoire et des pratiques respectueuses de la formidable biodiversité du plateau.

En mai 2015, ce PAE prendra fin ...

MAEt

Depuis 2012, les Mesures Agri-Environnementales territorialisées ou MAEt, destinées aux agriculteurs, constituaient une aide financière forfaitaire et annuelle attribuée en fonction des pratiques.

Sur le site, 18 mesures MAEt spécifiques ont été proposées pendant trois ans aux exploitants. Il s'agissait de contrats de 5 ans pendant lesquels l'exploitant signataire s'engageait à respecter les cahiers des charges des mesures choisies. Ces contrats étaient volontaires.

Ces MAEt favorisaient la gestion extensive des habitats naturels d'intérêt communautaire comme les tourbières et prairies humides, mais aussi les pelouses à nards, landes à callunes et prairies de fauche.

Tout site Natura 2000 peut proposer ces contrats MAEt dits «agricoles», mais également des contrats «forestiers» et des contrats «ni-agricoles, ni-forestiers».

Diagnostics d'exploitation

La CCAL, animatrice du PAE Plateau de l'Aubrac, a réalisé 42 diagnostics écologiques dans les exploitations en trois ans.

L'objectif est de cartographier l'ensemble des habitats naturels présents dans chacune des parcelles de l'exploitation, et d'évaluer leur état de conservation. Pour cela, un travail important de terrain est nécessaire, un inventaire qui ne peut se faire que pendant la période de végétation courte de l'Aubrac.

En trois ans, la CCAL a ainsi cartographié plus de 3 400 hectares de l'Aubrac, et préparé cette année 1 500 ha supplémentaires.

Ces diagnostics, croisés avec les diagnostics agricoles réalisés par son partenaire technique le COPAGE, ont permis de proposer des MAEt aux exploitants intéressés.

Ainsi, 37 exploitations ont finalement choisi de signer des contrats MAEt entre 2012 et 2014 sur le site « Plateau de l'Aubrac » (soit 46 parts étant donné la présence de GAEC), sur 1 500 hectares au total. Dix agriculteurs ont également choisi de signer des MAEt au titre du Programme Zones Humides Aubrac animé par SAGNE48.

le PAE devient PAEc

La nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) prend effet le 15 mai 2015 pour 5 ans. Celle-ci a modifié l'organisation actuelle des PAE en créant les PAEc (Projet Agri-Environnementaux climatiques), et en proposant des nouvelles mesures : des MAEc (Mesures Agri-Environnementales dites « climatiques ») ou encore des mesures « système ».

En septembre 2014, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon a demandé aux opérateurs de PAE comme la CCAL de proposer un nouveau programme pour leurs territoires avant le 28 novembre.

La CCAL s'est alors entourée de nombreux partenaires techniques (COPAGE, Chambre d'Agriculture de Lozère, Fédérations départementales de chasse et de pêche, Association d'émergence du PNR Aubrac,...) pour répondre à cet appel à candidatures et se proposer comme opératrice du futur PAEc 2015-2017.

L'objectif: créer un nouveau PAEc pour l'Aubrac Lozérien, définir un nouveau territoire et de nouvelles mesures MAEc, et ce en fonction des exigences de la nouvelle PAC.



> Un nouveau territoire PAEc

La CCAL et ses partenaires ont choisi d'élargir le territoire du PAEc de l'Aubrac Lozérien afin de répondre à l'ensemble des enjeux.

Ainsi, si la candidature de la CCAL est validée par le Conseil Régional début 2015, le PAEc ne se limitera plus aux 25 440 hectares du site Natura 2000 (contours en rose sur la carte) mais sera élargi à 42 communes, 7 communautés de communes et 100 200 hectares.

A ce nouveau périmètre se juxtaposent les projets de territoires PAEc Margeride, à l'Est, et PAEc Vallée du Lot, au Sud.

> Enjeux du territoire et MAEc

Sur l'Aubrac, les enjeux agri-environnementaux sont multiples et concernent principalement :

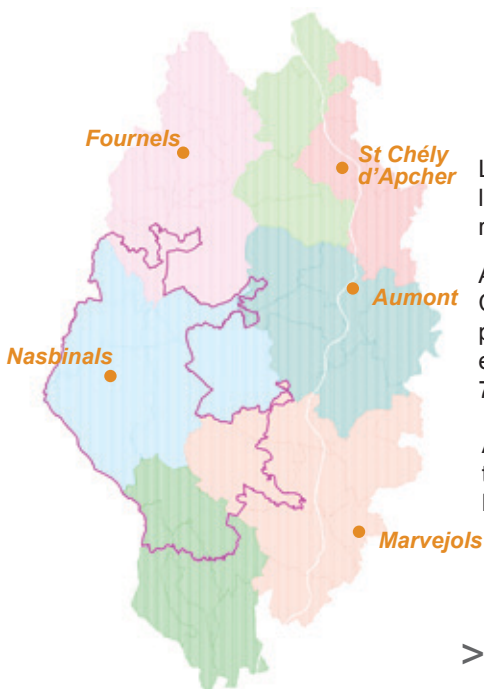
- > le maintien dans un bon état de conservation des zones humides et la gestion durable de la ressource en eau,
- > le maintien des autres habitats agro-pastoraux (pelouses, prairies, et landes) d'intérêt communautaire,
- > l'entretien des éléments fixes du paysages, d'un réseau de corridors pour la faune (haies, ripisylves, alignements d'arbres).

Pour atteindre ces objectifs, le projet de PAEc 2015-2017 de la CCAL prévoit :

- > 8 MAEc pour valoriser une gestion extensive (chargements pastoraux faibles, fertilisation faible ou absente) des zones humides et de leurs bassins versants, des habitats situés dans le bassin versant immédiat de cours d'eau sensibles, et des pelouses et prairies naturelles d'intérêt communautaire, tout en limitant leur fermeture par des ligneux (par le maintien du pâturage ou des ouvertures mécaniques si nécessaire).
- > 4 MAEc linéaires pour financer l'entretien des haies et alignements d'arbres.

2015, une année charnière

La CCAL saura début 2015 si son projet de PAEc a été validé par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. A partir de là, elle n'aura que peu de temps pour organiser la contractualisation des MAEc avant le 15 mai. C'est pourquoi, la priorité a été donnée en 2015 au renouvellement des contrats MAE signés entre 2012 et 2014 sur l'Aubrac. Dès que possible, les nouveaux contrats seront préparés pendant la période de végétation pour être signés par les exploitants en mai 2016.



La vie du site...

Des animations

En 2014, la CCAL a poursuivi l'organisation d'animations variées afin de faire découvrir le site Natura 2000 et ses espèces au grand public, que ce soit à la population locale ou aux visiteurs du territoire.

> La fête de la nature 2014

«Herbes folles, jeunes pousses et vieilles branches»

Le 24 mai 2014, à l'occasion de la fête de la nature, organisation d'une sortie-découverte autour des pelouses et prairies du territoire : qu'elles soient pâturées par les vaches ou fauchées, qu'elles soient sèches ou humides, ces espaces ouverts maintenus par l'agriculture extensif font la richesse de l'Aubrac et son terroir... En fin de parcours, les visiteurs ont pu découvrir une exploitation de Nasbinals et le quotidien des éleveurs.

> Les journées du patrimoine

A l'occasion des journées du patrimoine, la CCAL a proposé une soirée consacrée à la biodiversité ordinaire de l'Aubrac, le 20 septembre 2014 à Nasbinals.

Christophe Rieutort, technicien à la Fédération des chasseurs de Lozère, a raconté à l'assemblée les secrets de la migration, ses reines de l'Aubrac la bécasse et la bécassine, ou encore sa passion pour le majestueux cerf élaphe de nos massifs. Une biodiversité pas si ordinaire....



> Deux expositions accueillies

à l'Office de tourisme de Nasbinals

En avril 2014, «Les milieux aquatiques» (prêtée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

En mai 2014, «Agriculture et biodiversité» de la LPO Auvergne

Des publications

Les lettres d'information du site sont régulièrement éditées et distribuées dans l'ensemble des 16 communes du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac». La quatrième, datant de mars 2014, est encore disponible à la CCAL.

Cette plaquette est la deuxième édition thématique du site Natura 2000, la première étant dédiée à «l'eau, une ressource rare».



Opérateur du site :

Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien (CCAL)
Service Natura 2000
Maison Charrier
48260 NASBINALS
Tél. 07 87 60 49 31
comcomaubraclozere@live.fr
Chargée de mission : Laure Andrieu

Conception :

Laure Andrieu - décembre 2014

Relectures : DREAL-LR/
DDT48/ CA48/ FDC48/
FDPPMA48/ ALEPE/
AEPNR Aubrac/ L.Andrieu/ E. Brioudes/ B. Durand

Crédits photographiques :

L,L et E. Andrieu/ FDC48/
FDPPMA48/ FREDON-LR/
S.Juillot/ J-P Montiel/ ALEPE/
sources internet



Toute l'actualité du site Natura 2000 et ses publications sur le site internet :

www.nasbinals.fr/natura.

Natura 2000 au quotidien

Vous êtes propriétaire, agriculteur ou forestier, un contrat Natura 2000 peut vous être proposé pour la préservation du site et ses espèces. En parallèle de la contractualisation agricole, la CCAL travaille actuellement avec l'ONF pour mettre en place des contrats forestiers.

Vous êtes porteur de projet sur l'Aubrac, et votre projet est soumis à évaluation des incidences (décret national du 9/04/2010; décrets préfectoraux du 8/04/2011 et 6/08/2013). N'hésitez pas à consulter la CCAL pour plus de renseignements.

Les services Natura 2000 ont déménagé ! Les bureaux se trouvent au 1^{er} étage de la Maison Charrier à Nasbinals (au-dessus de l'Office de tourisme).